



Procès-verbal de la 127^e assemblée générale

tenue le 15 novembre 2011 à 18h30 au local 2-52-101

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la 126^e assemblée générale tenue le 4 octobre 2011 et suites.
 - 4.1 Suites au procès-verbal.
5. Informations :
 - 5.1 Assurances collectives.
 - 5.2 Spécificités sur la Loi 21 et guide d'interprétation.
 - 5.3 Fonds de grève.
6. Tournée pré-congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) : échanges avec Jean Trudelle, président de la FNEEQ.
7. Projet éducatif (recommandations).
8. Lutte étudiante contre la hausse des droits de scolarité.
9. Diplôme d'études collégiales en Soins infirmiers (recommandations).
10. Élections.
 - 10.1 Comité de mobilité étudiante (1 poste).
 - 10.2 Comité de surveillance des finances (1 poste).
11. Divers.
12. Levée de l'assemblée

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 127.1 « Il est proposé que Yves Lafond assume la présidence de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Julie Dionne appuie. Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

➤ Il n'y a pas de nouveaux membres.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 127.2 « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Keith Éthier-Delorme propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la 126^e assemblée générale tenue le 4 octobre 2011 et suites.

Résolution 127.3 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 126^e assemblée générale tenue le 4 octobre 2011. »
Louis Desmeules propose et Sophie Gagnon appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4.1 Suites au procès-verbal.

- *Au point 5.2.* Depuis la dernière assemblée, les compressions ont été rechiffrées à 19.8 millions \$. Par ailleurs, notre direction croit qu'elles seront faites de façon paramétrique (i.e. au prorata de la quote-part de chaque cégep du réseau) et s'élèveront, pour le Cégep de Sherbrooke, à quelques 615 000 \$. Le syndicat a par ailleurs rédigé un communiqué de presse pour lequel on n'a malheureusement eu aucun écho dans les médias régionaux.

5. Informations :

5.1 Assurances collectives.

Claude Tétreault informe l'assemblée que pour le 1^{er} janvier 2012, il y aura des augmentations de primes d'assurances : l'assurance-maladie augmentera de 5 % et l'assurance-invalidité longue durée (« assurance-salaire ») augmentera de 7 %.

Par ailleurs, il y a un projet de moduler la couverture selon le choix de chaque personne cotisante. Ces dernières pourront alors grosso modo choisir entre trois polices possibles, couvrant un éventail plus ou moins large de services. À la compagnie d'assurance, on donne deux raisons pour aller dans cette voie : premièrement, les nouveaux syndiqués n'auraient pas les mêmes besoins que les plus vieux ; deuxièmement, le marché pharmaceutique évoluera au cours des prochaines années d'une manière telle que les médicaments en circulation seront de plus en plus spécialisés et coûteront de plus en plus cher.

5.2 Spécificités sur la Loi 21 et guide d'interprétation.

Steve McKay explique ce en quoi consistent la Loi 21 et son guide d'application. Ce dernier créera notamment plusieurs « actes réservés » aux membres de certains ordres professionnels, lesquels exigent pour leur part que leurs membres soient titulaires d'une formation universitaire. Les secteurs de travail visés par la loi sont notamment l'éducation spécialisée, le travail social et l'intervention en délinquance. Le contenu du guide d'application a été discuté par le gouvernement québécois avec plusieurs groupes de professionnels depuis le printemps mais, jusqu'à tout récemment, la Fédération des cégeps a été exclue des discussions.

Steve McKay résume ensuite les problèmes que cela pose pour les cégeps et, plus généralement, pour la population. On parle d'une dévalorisation des diplômes techniques pouvant mener à leur disparition ; d'un affaiblissement durable et général des cégeps et d'une difficulté accrue à défendre leur pertinence dans le réseau de l'éducation québécois ; d'un bris de service de plusieurs années ; d'un enjeu d'accessibilité de la formation, les diplômes universitaires étant lourdement tarifés comparativement aux diplômes collégiaux.

Pour l'instant, on suit le dossier à la FNEEQ. Le gouvernement a pour sa part donné deux semaines aux intervenants collégiaux pour faire valoir leurs commentaires sur le projet de guide d'application de la loi 21.

5.3 Fonds de grève.

Steve McKay informe les membres que l'exécutif s'est penché sur l'idée de constituer et d'alimenter un fonds de grève local. Il invite les membres à participer à ce groupe de réflexion.

6. Tournée pré-congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) : échanges avec Jean Trudelle, président de la FNEEQ.

Jean Trudelle introduit la discussion en rappelant à l'assemblée qu'au cours des trois dernières années, la FNEEQ a gagné 8000 membres répartis sur ses trois regroupements. Il souligne aussi que la vie démocratique de la FNEEQ est bonne : les syndicats sont mobilisés. On se prépare cependant à une période plus animée sur le plan politique, notamment en raison de l'intensification des charges antisyndicales au Québec.

Le but de la rencontre d'aujourd'hui est d'échanger avec les membres sur les dossiers qui les préoccupent et sur leur vision de la mission de la FNEEQ pour les prochaines années. Cet échange contribuera à préparer les orientations qui seront débattues au congrès de la FNEEQ en mai 2012.

En guise d'amorce, deux questions d'orientation sont posées par Jean Trudelle :

- Comment peut-on améliorer notre action politique, la rendre plus percutante, plus efficace ?
- Quel est l'avenir de notre profession ? Notre autonomie professionnelle s'érode-t-elle ?

Les membres prennent ensuite la parole. Les échanges concernent les points suivants :

a) Les dossiers sociaux

- La FNEEQ devrait assumer un contre-discours social mettant de l'avant l'éducation publique.
- La question du plein emploi. La FNEEQ devrait promouvoir l'idée que l'emploi doit répondre aux besoins de la population et que tous doivent avoir un travail. L'idée d'un taux de chômage « naturel » ou « nécessaire » à la compétitivité de l'économie devrait être attaquée. Ceci va de pair avec la promotion d'une réduction générale du temps de travail.
 - Jean Trudelle : on revendique le plein emploi mais les syndicats ont un problème d'accès aux médias qui limite leur capacité à promouvoir ces idées. Par contre, on réussit à accéder aux médias sur certains dossiers, comme la question des frais de scolarité.

b) Les dossiers professionnels

- L'influence des cadres sur la pédagogie. On dirait que toutes les décisions viennent « d'en haut ». L'autonomie des départements s'érode. Aussi, la manière dont le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) subventionne les cégeps a une incidence sur la capacité des enseignantEs à prendre part aux décisions pédagogiques.
 - Jean Trudelle : l'érosion est en effet constatée dans tout le réseau depuis la réforme Robillard (1993). Il rappelle qu'à la fin des années 90, il y a eu un combat pour qu'une majorité des délégués à la commission des études soient issus du personnel enseignant.
- La transformation de la tâche. On incite les enseignantEs à mettre beaucoup de temps sur des projets spéciaux et flamboyants. Ceci travestit notre mission : des besoins essentiels ne sont plus comblés (comme l'aide à la réussite, l'encadrement, etc.).
- La question des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). On constate que leur arrivée au cégep alourdit notablement notre tâche. Nous avons besoins de ressources et de formation pour les encadrer.
 - Jean Trudelle : La FNEEQ a initié une coalition pour travailler sur le problème des EHDA en concertation avec les représentants patronaux.
- Les pressions corporatives sur la formation. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les programmes subissent les pressions des ordres professionnels qui vont jusqu'à menacer leur existence. Faudrait-il en faire un enjeu public et solliciter l'appui de la population ?
 - Jean Trudelle : La Loi 21 concerne des départements particuliers. Les mandats doivent donc venir de ces départements, mais les membres de la FNEEQ sont des syndicats. La FNEEQ essaie néanmoins de rassembler les intervenants concernés et travaille de concert avec la Fédération des cégeps sur le dossier.
- Nos demandes salariales devraient être modulées selon le revenu des syndiqués (les moins payés devraient obtenir une augmentation plus importante).

c) La manière de se positionner comme force sociale et l'accès aux médias.

- Nos revendications doivent être sociales, pas corporatistes : il faut faire comprendre que ce qu'on revendique est dans l'intérêt de toute la population, pas seulement de nos membres.



- La FNEEQ devrait se positionner clairement, comme fédération, sur les attaques de la Coalition pour l'avenir du Québec (CAQ) et du Parti libéral contre les syndicats.
- Il faudrait considérer plus sérieusement la possibilité de faire des grèves sociales et de lutter pour l'intérêt général. On donne pour exemple la privatisation et la tarification des services publics. La FNEEQ doit assumer le progressisme de ses membres, s'associer avec les autres forces de gauche de la société et radicaliser son discours.
 - Jean Trudelle : Une grève sociale peut en effet être très pertinente, bien qu'à certaines conditions (notamment, que son message soit clair et mobilisateur). En 2005, la CSN avait un mandat de grève sociale, mais ce mandat était conditionnel au fait que les autres centrales syndicales obtiennent le même mandat. Or, la FTQ n'a pas participé au mouvement. Par ailleurs, la question de grève sociale sera abordée au Conseil fédéral de la FNEEQ dans deux semaines.
- Il ne faut pas avoir peur de faire des propositions audacieuses. Le système craque de partout. À trop vouloir ménager la chèvre et le chou, on vide nos positions sociales de leur pertinence et de leur substance.
 - Jean Trudelle : Il faut trouver un équilibre entre le fait de nous affirmer et d'en être fiers et la nécessité d'être compris par le public. La réalité nous montre que cela n'est pas évident : en 2007, la FNEEQ a reçu le mandat de rédiger un manifeste de l'éducation avec d'autres organisations syndicales et étudiantes. Après des mois de travail, la conférence de presse (pourtant convoquée par les présidents des grandes fédérations et centrales syndicales) a attiré un seul journaliste (celui de la Presse canadienne). Le discours ne suffit donc pas, aussi intéressant et travaillé soit-il. On fait le même constat si on parle de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics : la mobilisation n'atteint pas les objectifs.
- Il serait judicieux de développer l'accès à de nouvelles plates-formes médiatiques (Internet, médias sociaux) pour contourner le problème de l'accès aux médias de masse.
- Il faudrait se repositionner sur la question de l'appui explicite à des partis politiques. Cela est une forme d'influence politique légitime pour une fédération syndicale.
- Avant toute chose, il faut mobiliser nos propres membres. Nous ne porterons aucune force de changement social si nous ne sommes pas nous-mêmes convaincus du discours que nous portons.
 - Jean Trudelle : En effet. Avoir un discours incisif est une chose ; avoir les moyens de le porter en est une autre. Une fois les idées développées, il faut pouvoir « bouger » et cela implique de se mobiliser.

d) Les questions de communication

- La question de l'image sociale des syndicats. Faire respecter les enseignants devrait d'abord passer par l'usage d'un langage respectueux vis-à-vis eux (ce sont des professeurs, pas des « prof. »).
- Il faut éviter lors de nos interventions publiques d'utiliser un langage vulgaire ou incendiaire : cela nous discrédite et n'est pas nécessaire à l'expression d'un message politique fort.
 - Jean Trudelle : En effet ; ceci dit, les documents rédigés à la FNEEQ sont consciencieux à cet égard.

En conclusion, Jean Trudelle remercie l'assemblée de ses idées et se dit inspiré par son dynamisme.

7. Projet éducatif (recommandations).

Philippe Langlois fait état du dossier. La direction du Cégep a repoussé la date d'adoption du projet éducatif au mois de février. Cette décision fait suite à l'importante mobilisation syndicale et départementale du dernier mois. Le 19 octobre dernier, une réunion du Comité d'animation départemental et syndical (CADES) a conclu au rejet de la quatrième version du projet éducatif. En date du 15 novembre, neuf départements ont emboîté le pas au CADES en adoptant des résolutions proposant différentes modifications au document.



Le dossier se déplace pour l'instant à la Commission des études où des séances de travail sont prévues pour intégrer au projet éducatif les différentes modifications proposées par les départements et le CADES. La direction des études propose d'impliquer le Plan stratégique de développement 2011-2016 et le futur Plan de réussite dans ces travaux, bien qu'on ne sache pas encore bien sous quelle forme. Par ailleurs, la direction a l'intention de tenir une « journée d'étude » du projet éducatif le 10 janvier prochain.

Du point de vue syndical, nous continuons à exiger que le processus permette aux départements et à l'assemblée syndicale de disposer de suffisamment de temps pour étudier et entériner le projet éducatif avant qu'il soit adopté.

8. Lutte étudiante contre la hausse des droits de scolarité.

Attendu :

- Que l'éducation est un droit qui devrait se traduire par la gratuité scolaire ;
- Que l'évolution sociale, politique et économique rend de plus en plus nécessaire de détenir une formation de niveau supérieur pour participer au devenir de la société et accéder au marché du travail ;
- Que le principe de l'utilisateur-payeur est discriminatoire ;
- Qu'une fiscalité juste passe par les impôts progressifs, non par les tarifs ;
- Que l'endettement étudiant compromet sérieusement l'accessibilité de l'éducation et la mobilité sociale qui devrait en résulter ;
- Que l'endettement des étudiantEs ne profite à personne, sauf à leurs créanciers ;
- Que l'éducation de chacunE bénéficie à l'ensemble de la société ;

Résolution 127.4 « Le SPECS-CSN appuie les objectifs de la lutte contre la hausse des droits de scolarité au Québec. »
Steve McKay propose et Louis Desmeules appuie.
Adoptée à l'unanimité.

On souligne au sujet de cette proposition que l'enjeu de l'accessibilité des études supérieures ne doit pas être réduit à la question de la tarification mais doit se poser en termes plus larges d'égalité des chances.

Plusieurs membres soulignent également qu'un débat plus précis devra se faire au sujet de la position du SPECS-CSN en matière de gratuité scolaire.

Une membre nous informe de l'inquiétude qui prévaut à l'AÉCS au sujet de la grève générale illimitée qui est envisagée pour l'hiver. L'AÉCS voudrait bénéficier de l'expérience de la grève de 2005 en discutant avec certains enseignantEs. L'exécutif relève cette demande et évoque la possibilité d'organiser une journée de formation enseignantEs-étudiantEs sur le sujet.

Une motion de félicitation est déposée.

Résolution 127.5 « Le SPECS-CSN tient à féliciter les étudiantEs du Cégep de Sherbrooke pour la grève des 9 et 10 novembre derniers. Cette grève a été inspirante tant du point de vue du taux de participation à l'assemblée du 8 novembre que du résultat extrêmement clair du vote et de l'ampleur de la mobilisation des étudiants pendant les journées de grève. »
Martin Fontaine propose et John Taylor Johnston appuie.
Adoptée à l'unanimité.

9. Diplôme d'études collégiales en Soins infirmiers (recommandations).

Attendu :

- Que les acteurs du réseau de la santé reconnaissent la qualité de la formation et du travail des techniciennes en Soins infirmiers ;
- Que les techniciennes et les techniciens en Soins infirmiers réussissent aussi bien, sinon mieux, que les bachelières et les bacheliers en Soins infirmiers à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ;
- Que la modification proposée risque d'engendrer une diminution du nombre d'infirmières et d'infirmiers ayant le permis de pratique et, par conséquent, une rupture de service dans le réseau de la santé ;
- Qu'une rupture de service dans le réseau de la santé pourrait mettre en péril la sécurité du public ;
- Que la modification proposée par l'OIIQ risque d'affecter l'accessibilité aux études en Soins infirmiers en les rendant plus dispendieuses et plus longues ;
- Que la modification proposée par l'OIIQ obligera plusieurs étudiantEs à quitter leur région afin de poursuivre leurs études dans des centres universitaires ;
- Que la modification proposée par l'OIIQ haussera les coûts de formation ainsi que les coûts d'opération de la santé pour l'État ;
- Que la concentration de la formation dans une poignée d'universités risque de causer une pénurie de lieux de stage pour les étudiantEs ;
- Que la formation technique en Soins infirmiers au Québec se compare avantageusement à ce qui s'offre ailleurs au Canada et dans le monde ;

Résolution 127.6 « Le SPECS-CSN reconnaît la pertinence et la qualité de la formation collégiale en soins infirmiers et s'oppose par conséquent à la résolution de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec exigeant le baccalauréat pour obtenir un permis de pratique. »
Steve McKay propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

La résolution sera acheminée par l'exécutif dans le réseau des syndicats FNEEQ et sera médiatisée.

10. Élections.

10.1 Comité de mobilité étudiante (1 poste).

Aucune candidature n'est soumise.

10.2 Comité de surveillance des finances (1 poste).

Aucune candidature n'est soumise.

11. Divers.

Aucun point n'est discuté.

12. Levée de l'assemblée.

Résolution 127.7 « Il est proposé de lever l'assemblée. »
Claude Belzile propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Philippe Langlois, secrétaire